NOTE D'INFORMATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'alimentation **Service de la Coordination des actions sanitaires** **Sous direction du pilotage et des politiques sanitaires transversales** **Bureau des laboratoires et de la coordination des contrôles officiels** Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 **Suivi par :** Denis LUCAS **Tél :** 01 49 55 58 86 **Fax :** 01 49 55 59 48 **Réf. Interne :** SDPPST/BLACCO/08/0643	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDPPST/N2008-8350** **Date: 24 décembre 2008**

Date de mise en application : immédiate
Confidentialité: tout public
Annule et remplace: Note de service DGAL/SDSPA/SDRRCC/N2003-8021
Date limite de réponse: -
Nombre d'annexe : 0

Objet : Nouvelle méthode d'analyse officielle de détection des résidus à activité antibiotique dans le muscle - méthode des quatre boites (méthode LMV/90/01 version 5).

Bases juridiques: DIRECTIVE 96/23/CE du Conseil, du 29 avril 1996, relative aux mesures de contrôle à mettre en oeuvre à l'égard de certaines substances et de leurs résidus dans les animaux vivants et leurs produits.

Résumé : La présente note de service référence la nouvelle méthode d'analyse officielle de détection des résidus à activité antibiotique dans le muscle - méthode des quatre boites (méthode LMV/90/01 version 5).

Mots-cles : Méthode officielle d'analyse – plan de surveillance – plan de contrôle – laboratoire – résidus à activité antibiotique - muscle.

Destinataires	
Pour exécution : - Préfets - Directeurs départementaux des services vétérinaires - Vétérinaires responsables des postes d'inspection frontaliers - AFSSA – LERMVD - Fougères - Laboratoires vétérinaires départementaux	Pour information : - Brigade nationale d'enquête vétérinaires et phytosanitaires - Directeur de l'Ecole nationale des services vétérinaires - Directeur de l'INFOMA - DGCCRF - COFRAC

J’ai l’honneur de vous faire parvenir la référence de la nouvelle méthode de dépistage et confirmation pour la détection des résidus à activité antibiotique dans le muscle - méthode des quatre boites.

Méthode	**Anciennes références jusqu'au 31 Janvier 2009**	**Nouvelles références à partir du 1er Février 2009**
Méthode de détection des résidus à activité antibiotique dans le muscle - méthode des quatre boites	Méthode LMV/90/01 version 4	Méthode LMV/90/01 version 5

Cette méthode a été développée par le laboratoire national de référence pour le contrôle des médicaments vétérinaires (Agence française de sécurité sanitaire des aliments, Laboratoire d'études et de recherche sur les médicaments vétérinaires et les désinfectants – AFSSA LERMVD, site de Fougères).

Le protocole opératoire de cette méthode est soumis à diffusion restreinte. Il sera diffusé dans son intégralité aux laboratoires agréés à cette fin par le ministère chargé de l'agriculture, pour mise en œuvre, ainsi que, sur leur demande, aux directeurs départementaux des services vétérinaires.

Frédéric Stainer

Adjoint au sous-directeur du pilotage et des politiques sanitaires transversales